

Cercle Royal des Officiers de Réserve
de la Province de Liège



Le Ban



Bulletin d'information
Août 2004

Diffusion restreinte

Sommaire

Mot du Président	3
Formation continuée des militaires de réserve	4-7
Pourquoi notre armée se transforme-t-elle ?	8-13
Un équipement d'avenir	14-17
Informations de DG HRP-R/Soc	17
L'Eurocorps	18-22
Agenda URNOR/URNSOR	23

« Dropping nocturne »

Date : vendredi 27 août à 20h00.

Lieu : bois de Havelange, vallée de l'Amblève.

Rendez-vous : château d'eau de Lorcé (autoroute E25, sortie #47 Harzé-Lorcé).

Pour qui : pour les militaires et les jeunes de plus de 16 ans (environ 10 Km à travers bois en terrain vallonné).

CI I : BBQ en fin de dropping.

Matériel à emporter : boussole, porte cartes, lampe de poche,...

Tenue : NTC pour les réservistes actifs – sportive et appropriée pour les autres.

PAF : 5,00 € à virer au compte 000-0393686-60 du CRORLg à 4000 Liège, avec la mention « Dropping nocturne + nombre de participants au dropping ET nombre participants au BBQ ».

Inscription : à renvoyer au Cercle AVANT le 24 août 2004.

Attention : la journée rocher du samedi 28 août est ANNULEE.

Petit mot du Président

*Maj (R) Jean van BRUSSEL
Président*

Ce 19 juin, lors de la réunion plénière de l'URNOR qui s'est déroulée à l'IRSD, nous avons eu l'opportunité de rencontrer le Général Major SOMERS qui, dans un premier temps, nous a développé la situation actuelle de la réserve et les dernières actions de promotion entreprises afin de recruter les nouveaux réservistes. Ensuite nous avons pu poser des questions auxquelles le Général a répondu avec franchise.

Pour ce faire deux groupes (l'un Fr & l'autre NI) se sont penchés sur les problèmes actuels et deux porte-parole (Lt Col NUYENS et Maj DI DUCA) ont posé les questions au Général. Nous développerons en détails celles-ci dans notre prochain BAN.

Pour les réservistes actifs, il existe de nouvelles instructions concernant leur formation continuée. Une synthèse de celles-ci est publiée dans les pages qui suivent. A la demande, vous pourrez en avoir une copie. Pour les réservistes qui le souhaitent encore, il existe aussi une procédure afin de passer de la réserve non entraînée vers la réserve entraînée. Nous pouvons vous aider en la matière.

Nous sommes néanmoins restés actifs :

Notre S3 a proposé cette année encore une initiation à la lecture de cartes pour les jeunes dans les bois de Ferrières.

Il prépare notre dropping de nuit prévu cette année le vendredi 27 août prochain dans la vallée de l'Amblève ainsi qu'une journée famille dans les Fagnes (date à définir).

Nos futurs rendez-vous sont :

- le dropping de nuit suivi d'un barbecue (27 août)
- l'assemblée générale (10 novembre)
- le traditionnel repas de corps le 19 novembre qui se passera au Château de Harzé (suite à une décision du comité, nos compagnes sont les bienvenues cette année).

Je tiens à vous souhaiter à tous d'excellentes vacances et espère vous revoir nombreux le vendredi 27 août au dropping de nuit.

La formation continuée des militaires de réserve

Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président

Le présent article a comme source la note de HRG-C/Res – Instruction 005 du 9 mars 2004.

Afin de ne pas consacrer de trop nombreuses pages explicatives, nous en avons retenu le volet Officiers de Réserve uniquement.

Les instructions qui suivent ont pour objectif de préciser les principales directives administratives à suivre en matière de formation continuée des Officiers de Réserve, en application du règlement A84 qui lui-même repose sur :

La Loi du 16 mai 2001 portant sur le statut des militaires de Réserve des Forces Armées ;

L'Arrêté Royal du 3 mai 2003 relatif au statut des militaires de Réserve des Forces Armées.

Il est à remarquer que, pour le personnel de Réserve, quant à l'accession au grade de Capitaine jusqu'à celui de Général-Major de Réserve (ou grade correspondant à la Composante Marine), il n'y a plus de passage en Ecole d'Arme, mais bien à L'IRSD (Institut royal Supérieur de Défense).

Les formations proposées ont toujours un volet théorique et un volet pratique.

Cycle de formation de Capitaine ou Lieutenant de Vaisseau de Réserve

1. Formation théorique



DGHR (HRG-C/Res) envoie annuellement aux unités une note qui reprend les dates des périodes de cours à l'IRSD pour les futurs Capitaines de Réserve, assortie de la liste des Lieutenants de Réserve qui répondent aux critères d'avancement.

Cette note est personnellement envoyée aux candidats qui doivent faire acte de candidature dans les délais prescrits.



Si le militaire de Réserve renvoie le document dûment complété, il est transmis à DGHR (HRG-C/Res), augmenté de l'avis du Chef de Corps de l'unité à laquelle le Réserviste est affecté ; cet avis est également communiqué au candidat.

En cas d'avis défavorable du Chef de Corps, le candidat peut introduire un mémoire de défense dans les dix jours de la prise de connaissance de l'avis. Dans ce cas, le Chef de Corps se référera à l'avis de son autorité hiérarchique.

DGHR (HRG-C/Res) exploite les documents rentrés et établis la liste des candidats retenus.

Ces candidats sont convoqués aux cours par l'IRSD via le canal de l'unité.

2. Stage en unité (après la formation théorique)

DGHR (HRG-C/Res) envoie annuellement aux unités la liste nominative des candidats qui répondent aux conditions pour participer au stage en unité.

L'unité contacte elle-même ses candidats et leur propose des périodes de stage.

Le candidat répond à son unité dans les délais prescrits.

L'acte de candidature est transmis à DGHR (HRG-C/Res), augmenté de l'avis du Chef de Corps de l'unité à laquelle le Réserviste est affecté ; cet avis est également communiqué au candidat.

En cas d'avis défavorable du Chef de Corps, le candidat peut introduire un mémoire de défense dans les dix jours de la prise de connaissance de l'avis. Dans ce cas, le Chef de Corps se référera à l'avis de son autorité hiérarchique.

DGHR (HRG-C/Res) dresse la liste des Réservistes qui ont postulé pour le stage en unité et transmet le document aux unités concernées. Les unités convoquent leurs candidats suivant les désirs exprimés en fait de période de stage.

En fin de stage, si le candidat a réussi les épreuves clôturant sa formation théorique et qu'il a satisfait aux exigences du stage, le Réserviste sera nommé Capitaine de Réserve quand son ancienneté dans le grade de Lieutenant de Réserve le permettra.

Cycle de formation de Major ou Capitaine de Corvette de Réserve

1. Epreuves de connaissance de la deuxième langue nationale

DGHR (HRG-C/Res) envoie annuellement aux unités une note qui reprend les dates des périodes de cours et épreuves au CLing/ERM (Centre Linguistique de l'Ecole royale Mili-



taire) pour les futurs Majors de Réserve, assortie de la liste des Commandants de Réserve qui répondent aux critères d'avancement.

Cette note est personnellement envoyée aux candidats qui doivent faire acte de candidature dans les délais prescrits.

Le candidat a le choix entre cours et épreuves ou seulement la participation aux épreuves (les cours préparatoires sont facultatifs).

Si le militaire de Réserve renvoie le document dûment complété, il est transmis à DGHR (HRG-C/Res), augmenté de l'avis du Chef de Corps de l'unité à laquelle le Réserviste est affecté ; cet avis est également communiqué au candidat.

En cas d'avis défavorable du Chef de Corps, le candidat peut introduire un mémoire de défense dans les dix jours de la prise de connaissance de l'avis. Dans ce cas, le Chef de Corps se référera à l'avis de son autorité hiérarchique.

DGHR (HRG-C/Res) exploite les documents rentrés et établit la liste des candidats retenus; cette dernière est envoyée au CLing/ERM.

Le CLing/ERM convoque les candidats par le canal de leur unité.

Le CLing/ERM communique à DGHR (HRG-C/Res) la liste nominative globale des résultats des épreuves linguistiques, ce dernier organisme en informe les unités où les Réservistes sont affectés.

2. Formation

Si les candidats ont réussi leurs épreuves linguistiques :

DGHR (HRG-C/Res) envoie annuellement aux unités une note qui reprend les dates des périodes de cours à l'IRSD pour les futurs Majors de Réserve, assortie de la liste des Commandants de Réserve qui répondent aux critères d'avancement.

Cette note est personnellement envoyée aux candidats qui doivent faire acte de candidature dans les délais prescrits.

Si le militaire de Réserve renvoie le document dûment complété, il est transmis à DGHR (HRG-C/Res), augmenté de l'avis du Chef de Corps de l'unité à laquelle le Réserviste est affecté ; cet avis est également communiqué au candidat.

En cas d'avis défavorable du Chef de Corps, le candidat peut introduire un mémoire de défense dans les dix jours de la prise de connaissance de l'avis. Dans ce cas, le Chef de Corps se référera à l'avis de son autorité hiérarchique.

DGHR (HRG-C/Res) exploite les documents rentrés et établit la liste des candidats retenus.

Ces candidats sont convoqués aux cours par l'IRSD via le canal de l'unité.

Si le candidat a réussi toutes les épreuves clôturant sa formation, il sera nommé Major de Réserve quand son ancienneté dans le grade de Commandant de Réserve le permettra.

**Cycle de formation de
Lieutenant Colonel ou Capitaine de Frégate de Réserve,
Colonel ou Capitaine de Vaisseau de Réserve,
Général Major ou Amiral de Division de Réserve**



Sans épreuves linguistiques préalables, la procédure est identique à celle appliquée pour les candidats Majors ou Capitaines de Corvette de Réserve.

Seul le candidat Général Major ou Amiral de Division de Réserve doit satisfaire à la connaissance approfondie de la deuxième langue nationale.



Rappel

Si vous tenez à garder votre place dans la Réserve, si vous souhaitez participer à l'avancement, il est de la plus grande importance de répondre à tout courrier envoyé par l'autorité militaire, même s'il s'agit de dire que vous n'êtes pas intéressé ou disponible pour l'activité proposée. Si vous ne répondez pas, vous courez le risque de ne plus rien recevoir.

Réagissez, manifestez-vous, faites savoir que vous existez toujours et que vous êtes toujours intéressé par une carrière de réserviste.

Enfin, vérifiez personnellement l'état de votre dossier personnel.

Pourquoi notre armée se transforme-t-elle ?

Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président

En marge des deux dernier articles intitulés « Une armée en devenir » (Cfr les éditions du BAN des mois d'avril et juin), il est temps de se poser la question : « Pourquoi notre armée se transforme-t-elle ? ». C'est à cette interrogation que nous allons tenter de répondre

Une transformation équilibrée pour mieux se redéployer

Les phases successives de la transformation de notre armée ont pour objectif de réaliser les adaptations nécessaires dans les limites du nouveau cadre budgétaire, en vue de disposer d'une armée bien équipée, en mesure d'engager de façon durable ses capacités opérationnelles sans risque pour la sécurité de ses propres troupes ou celles de ses alliés. Finalement, les Composantes de notre département Défense devront pouvoir utiliser leurs moyens avec efficacité et efficience pour accomplir les tâches qui leur seront assignées sur un théâtre d'opération tant national qu'international.

Le personnel



Depuis une large décennie, suite au départ des miliciens, la Défense s'est professionnalisée. Cette modification implique une remise en cause fondamentale de l'armée, tant du point de vue de ses missions, de ses moyens, de ses structures qu'en ce qui concerne le statut de son personnel. La Défense, pour réaliser sa spécificité opérationnelle, a besoin d'un personnel majoritairement jeune. Or, les statuts actuels des militaires professionnels visent à maintenir le personnel depuis son entrée au département jusqu'à sa pension. Ce système mène nécessairement à une structure des âges tubulaire alors qu'il faut qu'elle soit pyramidale à une base très large.

La Défense a donc élaboré toute une série de mesures visant à faire correspondre le niveau qualitatif et quantitatif du personnel aux besoins opérationnels. Ces solutions ont notamment la forme d'un statut de carrière mixte qui permet d'offrir aux militaires plus âgés soit de passer sous statut civil, soit de suivre des formations en vue d'un em-

ploi dans le secteur privé. On assiste aussi à l'assouplissement de la politique du personnel dans le sens d'un décloisonnement entre groupes d'emplois et un passage plus aisé d'une Composantes à l'autre, et ainsi obtenir une plus grande fluidité des mutations.

La réserve reste un maillon indispensable entre la Défense et la société civile. La mise en œuvre du nouveau statut a insufflé un nouvel élan à la réserve. Les Cadres de Réserve sont désormais engagés en vue de compléter les ordres de bataille des unités d'active. En plus de ce nouveau statut, la Défense développe un concept pour attirer dans cette nouvelle Réserve des spécialistes dans des tâches spécifiques.

La Composante Terre

En cohérence avec les choix stratégiques, la Composante Terre opte pour une capacité médiane, incluant une capacité légère. Les unités médianes ont un potentiel efficace de combat et de durabilité ; elles sont stratégiquement mobiles et rapidement engageables. Dans ce but, la Composante Terre adopte une structure modulaire, légère et souple. Une telle organisation permet la mise en œuvre rapide de modules projetables suivant des configurations appropriées aux missions.

La capacité médiane est construite autour d'une gamme de véhicules blindés légers sur roues et de véhicules protégés multirôles, également sur roues. Tous les systèmes d'armes mis en œuvre, ainsi que leurs concepts d'engagement, ont comme priorité absolue l'efficacité et l'efficience, une protection accrue du personnel.

La mise en œuvre de cette nouvelle structure de la Composante Terre implique les principaux investissements suivants :

- Le renouvellement et la modernisation de l'équipement individuel.
- L'achat de moyens de communication et d'information tactiques, utilisables jusqu'au niveau individuel.
- Le remplacement des véhicules de type "jeep 4x4".
- L'achat de kits de blindage pour la protection des véhicules du type jeeps et camions.
- Le remplacement de la capacité chenillée lourde actuelle par l'achat de véhicules blindés légers à roues et de véhicules protégés multirôles à roues pour l'ensemble des modules AIV (Armoured Infantry Vehicle) et MPPV (MultiPurpose Protected Vehicle).
- L'achat de senseurs de nouvelle génération pour équiper les modules d'acquisition du renseignement, dont certains portables, mais permettant tous d'être utilisés indifféremment depuis le sol ou depuis les véhicules de reconnaissance.

La poursuite du programme de cantonnements pour les opérations de soutien de la paix, et du programme pour la modernisation de nos capacités de défense contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

L'achat de systèmes d'armes antiblindés et antichars de courte et moyenne portée, de nouvelle génération, dont certains portables, mais permettant tous le tir indifféremment du sol ou depuis les véhicules de combat.

L'achat de quelques pièces d'artillerie légère et tractées pour compléter le parc existant.

L'achat de systèmes de défense contre aéronefs de très courte portée permettant indifféremment le tir depuis le sol ou depuis les véhicules de combat. La participation au développement éventuel d'une capacité de transport multinationale par hélicoptère.

La Composante Aérienne

La Composante aérienne met deux capacités à disposition.

La capacité aérienne tactique, basée sur l'avion de combat F 16, mais la flotte sera réduite.



En ce qui concerne la capacité de transport aérien, les 11 avions de transport C-130, protégés contre les attaques par missiles à partir du sol, sont maintenus jusqu'à leur remplacement vers 2018 par 7 appareils A400 M (offrant au total une plus grande capacité de transport). Les deux appareils de transport de passagers A 310 seront remplacés à la fin de leur durée de vie. Les autres appareils de transport de passagers, plus petits, satisfont aux besoins.

La formation de pilote, encore organisée actuellement au plan national, fera l'objet de coopérations multinationales.

Dans le domaine du contrôle aérien, une concertation interviendra rapidement entre la Défense et Belgocontrol afin d'atteindre un degré de collaboration maximale pouvant aller jusqu'à l'intégration de domaines d'activité couvrant les aspects opérationnels, techniques et de formation.

La tâche *Search and Rescue* (SAR) continuera à être assurée à l'avenir à partir de la côte. Une concertation interviendra afin de trouver des synergies avec d'autres départements.



En outre, les principaux investissements seront :

- L'acquisition d'une autoprotection pour les C-130,
- La poursuite de la modernisation des avions F-16.
- Le remplacement des hélicoptères de Search and Rescue.

La Composante Marine

Cette Composante fournit trois capacités opérationnelles.

La capacité d'escorte

Elle est améliorée par la modernisation des systèmes d'armes sur 2 des frégates existantes. La reprise de 2 frégates "M" plus récentes permettrait d'approfondir encore la collaboration au sein d'ABNL (Amiral BENELUX).

La capacité de lutte contre les mines

Cette capacité et plus particulièrement la chasse aux mines, continue à être modernisée et complétée par une capacité de chasse aux mines dans les eaux peu profondes, en collaboration avec les Pays-Bas. Le navire de commandement et de soutien logistique est également en voie de modernisation. Les hélicoptères de liaison navale seront remplacés. Le centre de données des mines et l'école de la guerre des mines à Oostende seront adaptés aux exigences de la chasse aux mines modernes.

La capacité de transport maritime stratégique

Dans ce domaine, des synergies seront recherchées avec nos partenaires et alliés. Le cas échéant, le transport sera assuré via des contrats commerciaux d'affrètement. Par ailleurs, un ou plusieurs bâtiments auxiliaires pourraient être mis à disposition dans le cadre de la politique de sécurité en Mer du Nord.

Les principaux investissements :

- L'acquisition de DEUX frégates multifonctionnelles récentes auprès des Pays-Bas



ou la modernisation des systèmes d'armes sur 2 des frégates existantes.

- La modernisation du navire de commandement et d'appui logistique GODETIA
- Le remplacement des hélicoptères de liaison navale.

La Composante Médicale



L'approche modulaire de l'engagement opérationnel permet de dimensionner l'appui médical aux capacités opérationnelles engagées, l'attention se portant en priorité sur les soins de première ligne. La Composante médicale doit ainsi disposer d'un équipement équivalent à celui des composantes opérationnelles.

Les grands choix de la Défense

La capacité de renseignement et la sécurité militaire

La Défense choisit de maintenir et d'améliorer sa capacité autonome de renseignement en investissant dans des moyens de recherche, une capacité d'analyse et des moyens de communication sécurisés. A cet effet, elle participera notamment aux programmes européens de recherche, de communication et d'observation terrestre. De plus un concept d'acquisition et d'exploitation intégré du renseignement militaire stratégique et opérationnel sera développé et enseigné dans un module de formation adéquat, qui formera également à la sécurité militaire.

La capacité de commandement, de communication et d'information

Pour une meilleure protection et une réaction aux agressions plus rapide des modules, il faut améliorer la façon dont l'information est diffusée, partagée et traitée. La Défense investira dans l'intégration des différents systèmes de commandement, détecteurs et plates-formes ainsi que dans la digitalisation jusqu'au niveau le plus bas d'exécution. Tant les différents systèmes que les moyens pour les relier, tels les radios et réseaux seront ainsi adaptés, afin de rencontrer les impératifs d'interconnectivité et d'interopérabilité des systèmes d'armes et de commandement au niveau national et international.

Les capacités de défense CRBN

La Défense investira dans la protection de ses troupes pour la défense contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CRBN). Ici également, des coopérations avec d'autres pays de l'UE ou de l'OTAN sont envisageables.

Les capacités logistiques

Un appui logistique efficace et efficient des capacités est indispensable. Les principes d'une logistique moderne, comme la modularité permettant de soutenir nos niveaux d'ambitions sur base du minimum suffisant et avec des échelons d'appui réduits, conçus sur une base territoriale intercomposantes, seront déterminants pour le développement des structures, concepts et systèmes logistiques de la Défense. Dans ce même contexte, une gestion des stocks optimisée sera systématiquement recherchée, sur base du minimum suffisant. Ceci implique une responsabilisation des gestionnaires à tous les niveaux.

La coordination du transport stratégique

Un organe de coordination du transport sera créé, qui planifiera l'utilisation de tous les moyens potentiels (avion, hélicoptères, escorte MP, bus, transport routier militaire, visa et voyages, moyens commerciaux tels les trains et navires...) afin d'optimiser leur utilisation.

La capacité d'intervenir au profit de populations sinistrées tant nationales qu'internationales, et dans la lutte contre le terrorisme

Dans le cadre de B-FAST (Belgian First Aid and Support Team) et bientôt de EUFAST, diverses capacités continueront à pouvoir intervenir en permanence pour l'aide à la société civile en cas de catastrophes et de désastres naturels, ainsi que pour la collaboration avec les forces de police pour la lutte contre le terrorisme.

Retrouvez l'agenda d'activités belges et étrangères
sur le website du Cercle

<http://users.skynet.be/crorlg>

Un équipement d'avenir !

*Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président*

Depuis de la fin des la Deuxième Guerre mondiale, notre armée connaît une utilisation intensive des véhicules transporteurs de troupe chenillés (légers ou blindés), les VTT.



Les plus anciens se souviendront d'une toute première génération de VTT, les Half-Tracks (deux roues à l'avant et deux chenilles à l'arrière) puis d'une deuxième génération, les Full-Tracks (M75) et enfin plus près de nous le fameux AMX13. Puis est apparue la toute dernière génération des VTT avec le M113 et les véhicules blindés plus légers de la famille CVRT (principalement des véhicules de reconnaissance) et AIFV.

Il semble bien que la tendance actuelle soit d'abandonner peu à peu les chenilles qui équipent les VTT pour se tourner résolument vers les roues qui offrent beaucoup plus d'avantages que les chenilles. En effet, une roue par rapport à une chenille :

Demande moins de maintenance ;

- Est plus facilement remplaçable ;
- Est respectueuse de l'environnement (moins de dégâts lors du passage) ;
- Produit beaucoup moins de bruit ;
- Le gonflage est plus aisé que le réglage de la tension d'une chenille ;
- Si un pneu est dégonflé ou crevé, tous les autres peuvent facilement supporter la charge du véhicule, alors qu'un char déchenillé est immanquablement immobilisé ;
- La construction du pneu en compartiments alvéolés le rend opérationnel même si certaines parties ont été atteintes par des tir ou des éclats.



Le véhicule de base est un blindé 4x4 ou 6x6, classé comme véhicule blindé léger. Toute une famille peut composer la gamme de ces véhicules, dont la caractéristique de base est d'être avec ou sans tourelle.

Sur le même châssis, on peut construire :

- Des transporteurs de troupe avec mitrailleuse de toit,
- Des blindés légers armés ou véhicules de reconnaissance avec canon de 20, 25 ou 35 mm,
- Des véhicules de combat avec canon anti-char de 90 mm ou mortier,
- Des véhicules de support logistique,
- Des ambulances,
- Des véhicules pour le Génie,
- Des postes de commandement,
- Des véhicules porteurs d'armes spécifiques : antichars, antiaériennes, mortiers ...

Tous ces véhicules de la même famille utilisent les mêmes pièces pour le compartiment des troupes et une grande partie des composants du véhicule de base, afin de diminuer les coûts d'entretien et d'acquisition.

Caractéristiques des véhicules de combat

Les véhicules d'appui feu ou de reconnaissance peuvent utiliser une tourelle équipée d'un canon de 90 mm et d'une mitrailleuse coaxiale.

De chaque côté de la tourelle et à l'avant, on peut fixer des appareils de tir de pots fumigènes.

Le système de contrôle de la tourelle doit être électromécanique, conduit par un système de contrôle digitale et un système hydraulique manuel de secours.

Le canonnier doit être équipé d'un système de tir et de vision de nuit/jour avec miroir stabilisé et d'un système de conduite de tir laser.

Le chef de véhicule dispose d'un système de vision stabilisé et un moniteur donne l'image de vision de tir du canonnier.

Le véhicule transport de troupe doit disposer d'une mitrailleuse montée sur une coupole de tir pivotant sur 360°.



Il semble bien que le Département de la Défense ait fait le bon choix en équipant progressivement notre armée du PANDUR 6x6.

Différentes versions de ces véhicules à roues sont disponibles actuellement sur le marché.

La version amphibie ne demande aucune préparation et dispose d'un hydrojet placé à l'arrière du véhicule, et peut atteindre une vitesse de l'ordre de 11 km/h dans l'eau. Il est capable de pivoter de 180° en 8 secondes.

Afin de réduire la détection thermique, il dispose d'un système de réduction de vision calorique.

L'échappement est directement dirigé vers le sol, afin de réduire la création de gaz d'échappement chaud dans l'air.

Le véhicule est enduit d'une peinture diminuant la détection à l'infrarouge. La silhouette du véhicule est conçue afin de diminuer la détection par radar.

Les bruits du moteur et de l'échappement sont amoindris avec un réducteur de bruit.

Le véhicule dispose à l'avant d'un blindage contre les armes d'un calibre inférieur ou égal à 12,7 mm tandis que tout le véhicule est protégé contre les projectiles de 7,62 mm.

Le véhicule dispose d'un moteur Diesel

Il est aussi pourvu également d'un ordinateur de bord assurant la maintenance du véhicule et la détection de pannes avec affichage visuel et alertes sonores.

Le véhicule peut disposer en option d'un système de protection NBC, protection anti-incendie, air conditionné pour le compartiment des troupes, d'un système de vision nocturne et d'un extincteur automatique pour le compartiment moteur.



Informations de la Direction Générale des Ressources Humaines

1. Cotisations de sécurité sociale pour les militaires du cadre de réserve

Il a été décidé de soumettre le salaire des militaires du cadre de réserve aux cotisations ONSS de sorte qu'ils puissent jouir de la protection sociale prévue ou la conserver.

L'application des cotisations ONSS permet de sauvegarder les droits des militaires concernés dans tous les secteurs de la sécurité sociale (soins de santé, indemnités pour incapacité de travail ou d'invalidité, chômage ou pensions).

2. Militaires du cadre de réserve qui a la qualité de chômeur (complet, temporaire, âgé), prépensionné ou de travailleur à temps partiel avec maintien des droits

Les prestations des militaires du cadre de réserve doivent être considérées comme du travail rémunéré pour un tiers, dans le cadre de la législation relative à la réglementation du chômage.

Le militaire doit donc, AVANT le début de sa prestation, noircir la case ou les cases sur sa carte de contrôle de l'ONEm pour le(s) jour(s) pendant le(s)quel(s) il effectue une prestation, même si cette prestation est effectuée un samedi, dimanche ou jour férié.

Le militaire ne peut en aucun cas s'absenter pendant sa prestation pour se rendre au contrôle de chômage.



Maintes fois, les divers médias parlent, montrent, écrivent à propos de l'Eurocorps. Les notions que nous en avons sont parfois confuses ; aussi, ai-je voulu vous réunir une documentation – synthèse sur le sujet.

Historique

La création de l'Eurocorps peut être considérée comme l'aboutissement du Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 par le président français, le Général de Gaulle, et le chancelier allemand, Konrad Adenauer. Par ce traité, dont le but est de renforcer les relations entre la France et l'Allemagne, les deux pays s'engagent à collaborer dans le domaine de la défense. Au-delà des relations politiques plus étroites, les deux pays prévoient de procéder à des échanges de personnel entre leurs armées respectives et de coopérer dans le domaine de l'industrie de la défense.

En 1987, le président Mitterrand et le chancelier Kohl décident d'intensifier la coopération militaire entre la France et l'Allemagne : ils annoncent la mise en place du Conseil de Sécurité et de Défense franco-allemand qui permet la création de la Brigade franco-allemande, opérationnelle depuis 1991.

Le 14 octobre 1991, les deux chefs d'Etat informent le président du Conseil de l'Europe dans une lettre commune de leur intention de renforcer cette collaboration militaire. Ils jettent ainsi les bases d'un corps européen auquel les autres membres de l'Union de l'Europe Occidentale peuvent participer. C'est à l'occasion du sommet de La Rochelle, le 22 mai 1992, que la décision officielle de créer l'Eurocorps est prise par François Mitterrand et Helmut Kohl avec l'adoption du rapport commun des ministres français et allemand de la Défense. Quelques semaines plus tard, dès le premier juillet, un état-major provisoire s'installe à Strasbourg afin de mettre en place celui de l'Eurocorps.

La déclaration de Petersberg du 19 juin 1992 définit le rôle de l'UEO en tant que composante de défense de l'UE (les missions de Petersberg). C'est donc dans cette optique que les états-membres du corps décident, le 19 mai 1993 à Rome, de mettre l'Eurocorps à la disposition de l'UEO.

Le 21 janvier 1993, les accords SACEUR définissent les conditions d'emploi de l'Eurocorps dans le cadre de l'OTAN.

Ces accords précisent :

- les missions de l'Eurocorps dans le cadre de l'OTAN
- les compétences pour la planification des engagements
- l'affectation de l'Eurocorps sous le commandement en chef de l'OTAN
- les responsabilités et les relations entre le commandant en chef de l'OTAN et le commandant de l'Eurocorps en temps de paix.

L'initiative franco-allemande a rapidement intéressé d'autres pays, notamment la Belgique. Celle-ci, en intégrant des forces dans un corps d'armée, participe à la construction de l'identité de défense et de sécurité européenne tout en conservant un rôle au sein de l'OTAN. L'adhésion de la Belgique est approuvée le 25 juin 1993 par le gouvernement belge.

La création officielle de l'Eurocorps a lieu le 1er octobre 1993 avec la prise de fonction du premier général commandant, le lieutenant-général Helmut Willmann. La cérémonie officielle se déroule à Strasbourg le 5 novembre 1993 en présence des ministres de la défense des trois pays participants (Allemagne, France et Belgique).

L'Espagne rejoint officiellement l'Eurocorps le 1er juillet 1994.

Des soldats de l'Eurocorps participent au défilé du 14 juillet 1994 (fête nationale française) sur les Champs-Élysées. Cet événement est symbolique pour l'histoire de l'Eurocorps et de l'Europe.

Le Luxembourg adhère officiellement à l'Eurocorps le 7 mai 1996.

A quelles fins l'Eurocorps peut-il être employé ?

- l'Eurocorps est préparé à mener des missions d'aide humanitaire et des missions d'assistance aux populations qui seraient victimes d'une catastrophe naturelle ou d'agressions.
- l'Eurocorps peut être déployé pour mener des opérations de restauration de la paix ou des missions de maintien de la paix dans le cadre, par exemple, de l'ONU ou de l'OSCE.
- l'Eurocorps peut être déployé en tant que corps d'armée mécanisé pour mener des combats de haute intensité dans le but d'assurer la défense commune des alliés, en application de l'article V du traité de Washington (OTAN) ou du traité de Bruxelles (UEO).

Type de commandement

Tous les états-membres ont accepté de pré-affecter un certain nombre d'unités à l'Eurocorps. A l'exception de la Brigade Franco-Allemande et de l'état-major de la Brigade Multinationale d'Appui au Commandement (MNCS Bde) qui sont sous commandement opérationnel du QG de l'Eurocorps dès le temps de paix, les contributions nationales restent sous commandement national. Cependant, dès qu'un transfert d'autorité est décidé par les états-membres, ces unités deviennent totalement subordonnées au Quartier Général de l'Eurocorps.

L'Eurocorps est commandé par le général commandant qui a rang de général de corps d'armée. Le général commandant en second (2 étoiles) a le grade de général de division. L'état-major de l'Eurocorps est commandé par le chef d'état-major, un général de division qui a deux adjoints: les sous-chef d'état-major Opérations et sous-chef d'état-major Soutien, des généraux de brigade (1 étoile).

Le général commandant et l'état-major forment le commandement qui planifie, prépare et exécute les différentes opérations: Opérations humanitaires, opérations de gestion de crises, la défense nationale ou de l'alliance. En opération, le général commandant commande les grandes unités et coordonne les opérations terrestres avec l'armée de l'air et la marine.

Les postes du général commandant, du général commandant en second, du chef d'état-major, des autres généraux et ainsi que certains autres postes clefs sont attribués à tour de rôle à chacun des états membres pour une durée de deux ans.

Le général commandant, le chef d'état major, les autres généraux sont de nationalité différente et leur temps d'affectation est de deux ans.

Le Quartier Général

Le Quartier Général (QG) du Corps Européen ou EUROCORPS, installé à Strasbourg, est composé du Commandement et de l'Etat-major ainsi que du Bataillon de Quartier Général, de quatre Détachements de Soutien National et de l'Etat-major de la Brigade Multinationale d'Appui au Commandement. Au total, environ 900 militaires et 70 civils travaillent au Quartier Général.

Les pays membres de l'Eurocorps sont représentés au quartier général par des Officiers Représentant National ou "Senior National Représentative (SNR)". Ces SNRs sont des officiers généraux, excepté pour le Luxembourg représenté par un commandant qui est Assistant Militaire (Military Assistant ou "MA") du Chef d'état-major. Ces officiers généraux sont intégrés dans la structure du Quartier Général où ils oc-

cupent les postes clés: Commandant en second (Deputy Commander ou "DCOM"), Chef d'Etat-Major ou "COS" (Chief of Staff), Sous-chef d'état-major Opérations (Deputy COS Opérations ou "DCOS OPS"), Sous-chef d'état-major Soutien (Deputy COS Support ou "DCOS SPT"). En dépit de leurs rangs et positions différents, ces officiers ont les mêmes droits quand ils s'expriment en tant que "SNR".

La représentation "Air"

Comme les opérations de l'Eurocorps sont le plus souvent interarmées, les forces aériennes des quatre nations (Allemagne, Belgique, Espagne et France) sont représentées au sein du quartier général. Durant les exercices ou en cas de crises, la représentation "Air" devient un centre de coordination des opérations aériennes, qui coordonne la gestion de l'espace aérien dans la zone d'action du corps ainsi que les demandes et l'exécution de missions aériennes en appui du corps.

La représentation "Marine"

De même, un officier de la Marine travaille au sein du quartier général. En tant que conseiller du général commandant, il assure la liaison avec les états-majors de la Marine des différents pays membres.

Contributions nationales

La nature et le volume des unités nécessaires au corps sont déterminés par ses missions, ses emplois possibles et les résultats opérationnels qu'on en attend. Si la totalité des contributions nationales devait être engagée, le corps compterait environ 60.000 hommes.

1. Contribution *franco-allemande*

Etat-Major : EM de Brigade stationné à Müllheim (Allemagne).
Unité : UNE Brigade franco-allemande.

2. Contribution *française*

Etat-Major : EM de force basé à Marseille
Unités : UNE Brigade mécanisée – UNE Brigade blindée – des unités d'appui et de renfort.

3. Contribution *allemande*

Etat-Major : EM de Division blindée stationné à Sigmaringen.
Unités : UNE Brigade blindée - UNE Brigade mécanisée.

4. Contribution belgo - luxembourgeoise (intégration depuis décembre 1996)

Etat-Major : Le commandement opérationnel terrestre (ComOpsLand) dont l'état-major est stationné à Evere.

Unités : DEUX Brigades mécanisée – UNE Compagnie de reconnaissance (dont l'EM est stationné à Diekirch).

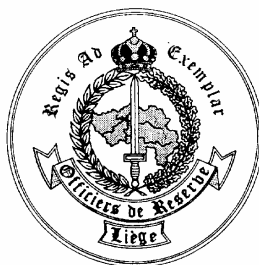
5. Contribution espagnole

Etat-Major : EM de Division mécanisée stationné à Burgos.

Unités : DEUX Brigades mécanisées – UNE Brigade blindée.

Tableau synthèse des contributions nationales

<i>Pays</i>	<i>Bde Mec</i>	<i>Bde BI</i>	<i>Unité Sp</i>	<i>Unité Recce</i>
F + D	1			
F	1	1	2	
D	1	1		
B + L	2			1
E	2	1		
Total	7	3	2	1



« Defender XVIII »

Exercice de patrouille par équipe de 4 personnes. Sur base d'une série d'épreuves d'orientation, vous allez parcourir un circuit comprenant sports militaires, exercices d'adresse et de survie. Certaines épreuves comme le tir, lecture de carte, testes physiques et théoriques se font contre le temps.

Dates : Vendredi 08, samedi 09 & dimanche 10 octobre 2004.

Lieu : Camp Beverlo à Leopoldsburg

PAF : 20,00 €

Inscription : AVANT le 1er septembre 2004 en demandant au Cercle des Sous-Officiers de réserve d'Antwerpen www.knurooantwerpen.be ou marcdewinter@skynet.be le bulletin d'inscription. Ce bulletin sera à renvoyer exclusivement par La Poste.



« Compétition Nationale des Cadres de Réserve »

Organisée conjointement par l'URNOR et l'URNSOR en équipes mixtes (OR/SOR) de quatre participants

Dates : Vendredi 15, samedi 16 & dimanche 17 octobre 2004.

Lieu : Quartier LTZ Billet – 8310 BRUGGE/St. KRUIS – le vendredi 15 octobre 2004 **AVANT** 15 heures.

Couverture : La prestation est couverte par trois jours d'ordre de marche, mais la compétition N'est PAS considérée comme une prestation de longue durée ce qui engendre le paiement personnel de la nourriture.

Prestations possibles : Comme compétiteur ou comme membre de l'organisation (tenue des stands).

PAF : Compétiteur : 33,00 € – Organisateur : 41,00 € à virer au compte 000-0393686-60 du CRORLg à 4000 Liège, avec la mention « CNCR 2004 + COMP ou ORG » (suivant votre type d'inscription).

Inscription : AVANT le 1er septembre 2004 en demandant au Cercle le bulletin d'inscription. Ce bulletin sera à renvoyer exclusivement par La Poste ou par Fax, à l'adresse du Cercle.

**Cercle Royal des Officiers de Réserve
de la Province de Liège**

Quartier Médecin-Lieutenant JONCKER

Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège

Tél. : 04/220.84.93 – Fax : 04/220.84.95

GSM : 0475/45.51.93

<http://users.skynet.be/crorlg> – e-mail : crorlg@skynet.be

PERMANENCES AU CERCLE

Lundi de 08h00 à 12h00

Mercredi de 13h00 à 16h30

Vendredi de 13h00 à 16h30

COMPTES FINANCIERS

Compte général (cotisations) : 000-0393686-60

Cotisation annuelle : 15 €

Compte branche 3 (activités) : 001-0627813-08

QUELQUES ADRESSES UTILES (avant réorganisation)

URNOR : Rue des Petits Carmes, 24 – 1000 Bruxelles – 02/701.38.15

EM Prov Liège : Avenue Rogier, 17 – 4000 Liège – 04/220.83.78

HRG-CC Res LC : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.48.25

COMOPSAIR : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.56.86

COMOPSSNAV : Qu Billet, de Bruynestraat, 125 – 8310 Brugge – 050/36.79.33

COMOPSMED : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.73.31

EMI 22 : Qu Landen, Hannuitse Steenweg, 80 – 3400 Landen – 011/83.16.31

Mil Shop (4Bn Log) : Camp Roi Albert, Route de Liège – 6900 Marche – 084/32.63.77

RESPONSABLES REVUE

Editeur responsable : Pha Cdt (Hre) Jean-Claude VUEGHS
Rue de Bonnelles, 30 à 4102 Ougrée – Tél/Fax : 04/337.16.76

Mise en page : Lt (R) Paul SCIMAR

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Diffusion restreinte : l'emploi ou la détention irrégulière de ce document expose à des poursuites judiciaires, spécialement du chef des articles 118, 119, 120 et suivant du Code pénal